



GRAND-ROISSY.com
LE RÉSEAU DES RÉSEAUX

Jeudi 28 Mai 2015 - 18h
@Hôtel Kyriad @Villepinte

Événement Roissy Entreprises 



Jeudi 28 Mai 2015 - Hôtel Kyriad Villepinte

Sommaire

18h00 - Accueil des participants

18h30 - Présentation de la soirée et des intervenants,
par Pierre MABON, Administrateur de l'Association Roissy Entreprises

18h45 - Début de la conférence sur le thème
Protection des secrets d'affaires - La sauvegarde de votre Know-How (savoir-faire)

Intervenants :

- Alain GEUS, spécialiste en transfert de technologie et dans le domaine de la protection et la valorisation de l'innovation.
- Sylvie GAMET, consultante en management de l'innovation

20h00 - Débat : Questions / Réponses, animé par Pierre MABON

20h20 - Conclusions
par Jean-Michel LIMOGES, Président de l'Association Roissy Entreprises

20h30 - Cocktail Dînatoire & Échanges de cartes de visite



Présentation de la soirée & des intervenants

par Pierre MABON



Protection des secrets d'affaires

La sauvegarde de votre Know-How (*savoir-faire*)

Intervenants :

- Alain GEUS, spécialiste en transfert de technologie et dans le domaine de la protection et la valorisation de l'innovation
- Sylvie GAMET, consultante en management de l'innovation



Le constat aujourd' hui

- Aujourd' hui la contrefaçon a gagné TOUS les champs d' activité y compris les médicaments.
- La contrefaçon est devenue un phénomène international organisé, structuré qui affecte tous les champs d' activité.
- C' est une “peste” majeure.
- En 2011, rien qu' en FRANCE, les Douanes ont saisi 8,9 millions d' objets falsifiés soit une augmentation de 42 % par rapport à 2010, ce qui représente une perte de revenus de 6 milliards d' euros en France et globalement 200 à 300 milliards d' euros.
- Cela représente aussi une perte de 38.000 emplois en FRANCE et 200.000 en EUROPE.

STATISTIQUES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

- Au cours des 10 dernières années, au moins 1 Entreprise sur 5 a été victime d' une tentative de vol de ses Secrets d' Affaires.
- Ce chiffre ne cesse d' augmenter.

Des mesures ont été prises par certains pays de l' UE :

Allemagne / Finlande / Grèce / Espagne

D' autres n' ont rien prévu :

Belgique / Irlande / UK

La France hésite :

- Le sort de la Loi « URVEAS »
- Le gouvernement VALLS renonce à légiférer
- L' amendement « avorté » à la Loi MACRON
- L' UE va prendre le relais : le vote en commission des affaires juridiques devrait intervenir en mai 2015.
- A terme, obligation d' intégration en Droit interne.

La problématique de l'innovation tient en 4 mots :

- Innovation
- Valorisation
- Divulgation
- Contrefaçon

Les armes pour combattre la contrefaçon

- Les Marques Commerciales
- Les Dessins
- Les Modèles
- Le Brevet d'Invention
- L'enveloppe SOLEAU
- Le Secret

MARQUES COMMERCIALES inconvenients

- Protection illimitée mais au moyen de périodes de 10 ans que l' on doit renouveler à chaque échéance.
- Redevance annuelle chaque année.
- Si l' on oublie de renouveler ET /OU si la Marque Commerciale n' est pas employée pendant 5 ans la protection est caduque.
- Protection limitée aux noms, logos pas à l' innovation elle-même

DESSINS ET MODELES inconvenients

- Protection de 25 ans renouvelable une seule fois.
- Redevance annuelle
- Il n'y a contrefaçon que dans le cas d'une imitation servile.
- Moyennant des petits changements, on peut éviter la contrefaçon
- Pas d'effet mondial

BREVETS D'INVENTION inconvenients

- Parcours difficile / Long à obtenir
(délivrance par l' INPI, pas moins de 24 mois et avis de mise à disposition du public 18 moi après le dépôt de la demande donc divulgation dangereuse)
- Cher (pas moins de 6.000 € pour chaque pays plus la redevance annuelle)
- Durée limitée (20 ans)
- « Sport » du « contournement »
- Pas d' effet mondial / tentative de Brevet Européen
- Procédure « PCT » etc...
- De plus, sur environ 17.000 demandes de Brevets chaque année en France, 15% sont rejetées soit plus de 2.500 !
- Par comparaison c' est également environ 15% en SUISSE et 47% au Luxembourg.

L' ENVELOPPE « SOLEAU »

- Le modus operandi
- Les « garanties »
- Les inconvénients (intacte / description / date « certifiée » et non « certaine » / régime juridique inexistant

PROTECTION PAR LE SECRET

- Maxime connue :
(si vis vivere in pace) AUDI / VIDE / TACE
- Ma maxime :
(si vis vivere beatus) nihil videre / nihil audire / nihil dicere

Secret et valorisation

- * Engagements contractuels : « non-disclosure » and « non-circumvention » agreements
- * La technique du « bunker »
- * Mais difficultés pour maintenir ce secret totalement étanche
- * Egalement, surtout, difficultés à rapporter la preuve de l'existence préalable du Savoir-Faire.

EXISTE-T-IL UNE SOLUTION GLOBALE ?

Qui serait :

- Rapide
- Plus facile
- Pendant une période plus longue
- Dans un maximum de Pays
- Moins chère
- ET également valable pour les concepts, méthodes, et, plus généralement, le « Savoir-Faire »

La Réponse est :
dans le panel proposé par l' INPI, pas vraiment...

- Il n' existe aucun Brevet « mondial »
- De plus toutes les protections sont « a posteriori »
- La plupart du temps trop tard par rapport à la nécessité de valoriser au plus vite...
- Alors, existe-t-il un « truc », un « modus operandi », une « astuce » » qui permettrait une protection même relative, même temporaire, pour négocier dans la sérénité ?

L' AVENTURE DE « KHP »

- Une idée personnelle
- Une intuition et un ressenti
- Plusieurs exemples et erreurs
- Une approbation par la doctrine juridique
- Les mêmes armes de défense que pour la propriété industrielle
- Une longue période de travail...

Caractéristiques de la protection « KHP »

- Démarche unique
- Mise en œuvre rapide
- Création d' un droit patrimonial (les droits d' exploitation peuvent être concédés à une Société)
- Durée importante de protection (toute la vie de l' innovateur et après sa disparition au profit de ses héritiers pendant au moins 50 ans – 70 en FRANCE)
- Valable dans 168 Pays (presque le monde entier)
- Fiscalité attractive.

Applications possibles

- Les concepts
- Les méthodes
- L'assemblage original d'idées
- Le Savoir-Faire ou Know-How

MAIS TOUT CECI IMPLIQUE UNE DIVULGATION...
Afin que les dispositions de la propriété intellectuelle puissent
se mettre en œuvre

COMMENT PUIS-JE PROTEGER
EN
CONSERVANT LE SECRET ?

LA REPONSE EST SIMPLE :
« SECRETS D'AFFAIRES »

DEFINITIONS DU SECRET D'AFFAIRES

- Définition la plus récente suivant l'amendement à la Loi MACRON
- Mesures de protection et de répression de nature civile
- Mesures de protection et de répression de nature pénale
- Les exclus du champ d'application de la Loi

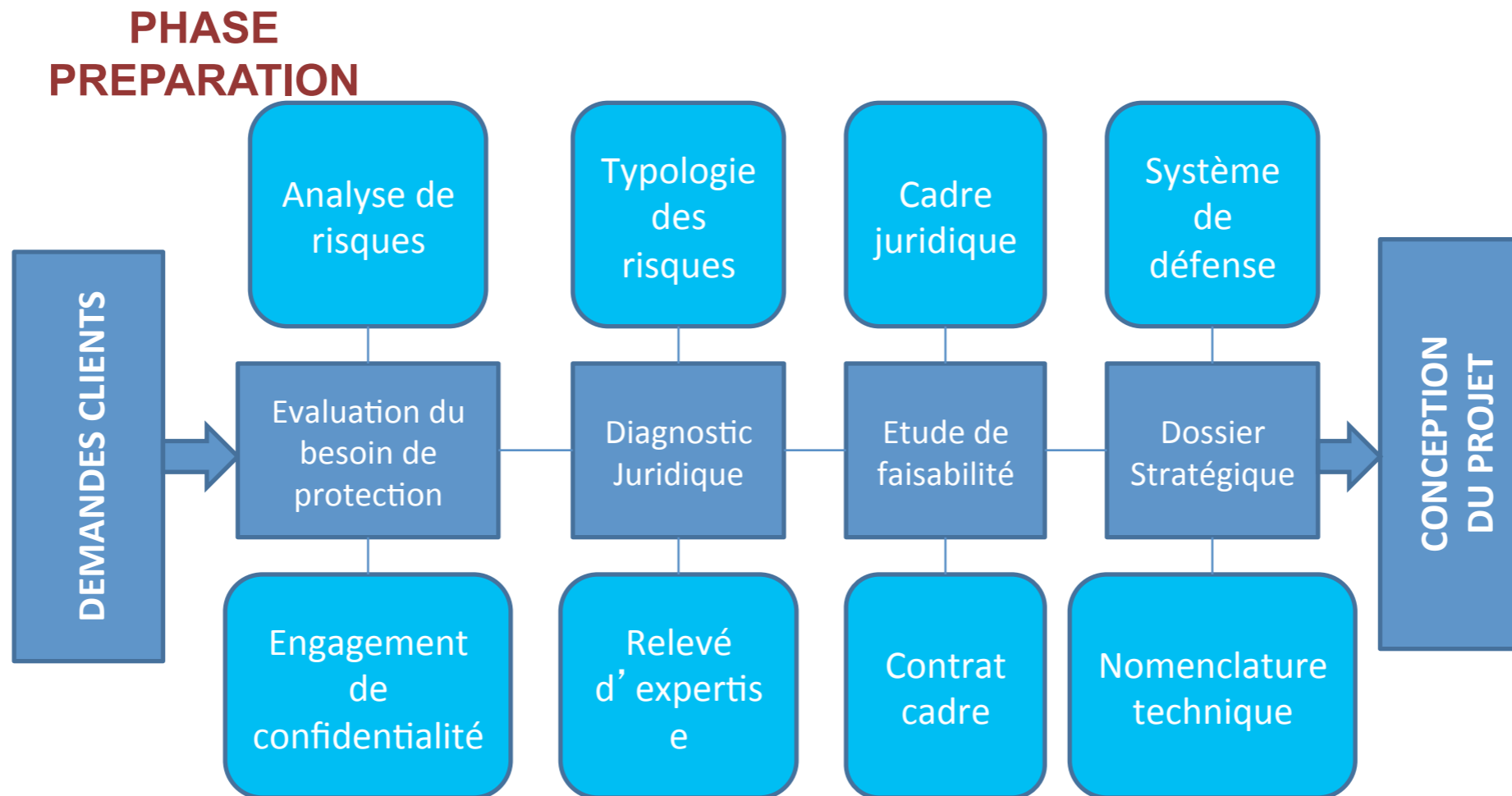
1 -LE CONCEPT

Il s'agit d'utiliser le même modus operandi que celui de « KHP » tout en ne divulguant pas, c'est-à-dire en respectant le secret afin de conserver le Savoir-Faire dans la confidentialité et ne pas risquer d'en faire cadeau à la concurrence...

Modus operandi

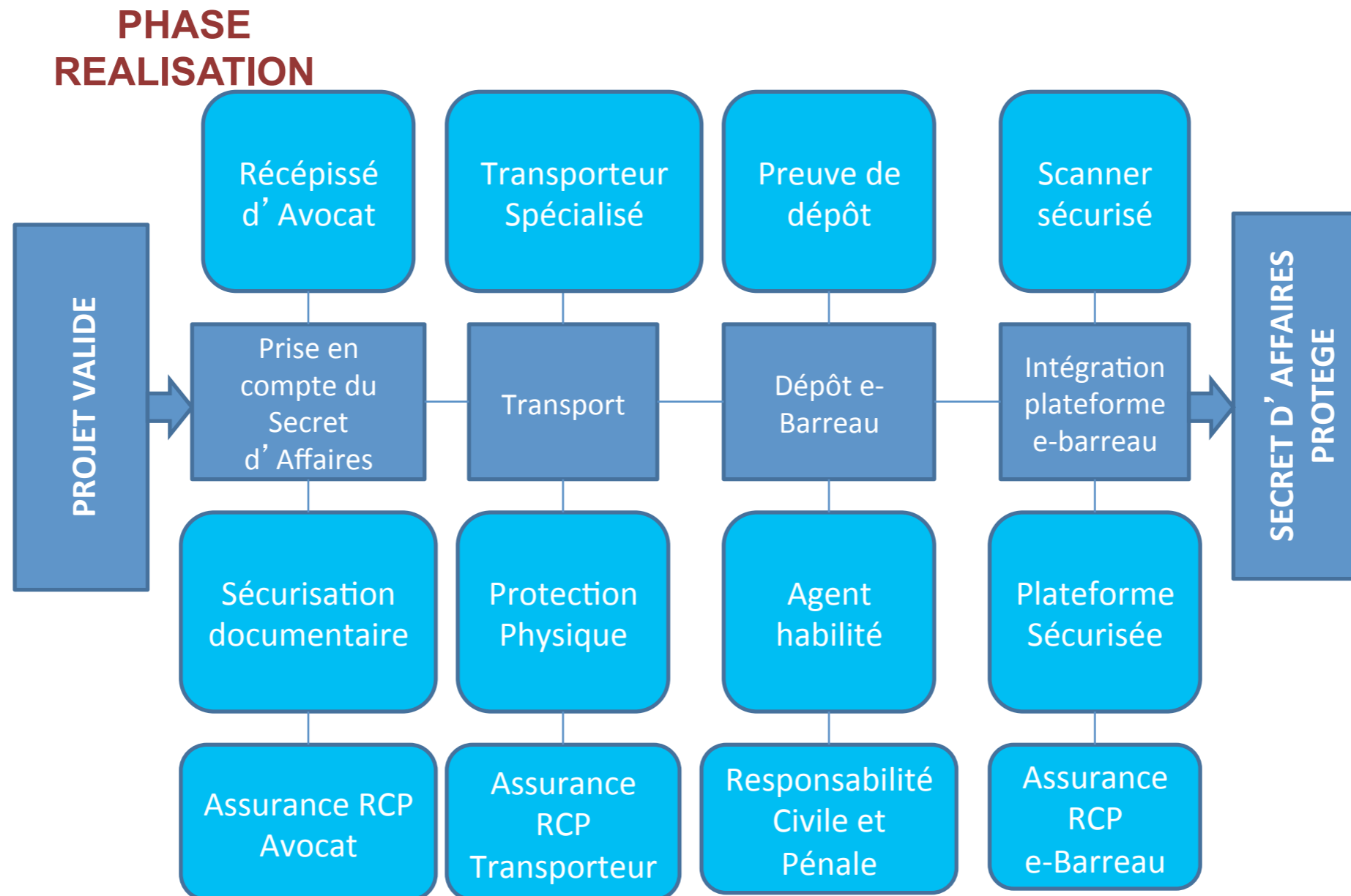
- 1) Elaboration d' un document « ACTE D' AVOCAT » décrivant de façon détaillée et la plus large possible le Savoir-Faire pourquoi un « Acte d' Avocat » ?
- 2) Enregistrement du document afin de lui faire acquérir une date certaine (Différence entre date certifiée et date certaine)
- 3) Elaboration et Conservation du document par la plate-forme « e-barreau » c' est-à-dire à travers le RPVA.
- 4) Processus sécurisé élaboré par les Avocats pour les Avocats suivant des contraintes particulières de sécurité et de confidentialité compte tenu du secret professionnel.
- 5) Si nécessité d' un processus ultra sécurisé = solutions et intervenants dont je peux parler en « off » lors du cocktail... Mais possédant des « certificats tiers 4 »...

PROTECTION DU SECRET D'AFFAIRES



Document élaboré par Maître Alain GEUS – 13/05/2015 – Diffusion restreinte

PROTECTION DU SECRET D' AFFAIRES



Document élaboré par Maître Alain GEUS – 13/05/2015 – Diffusion restreinte

LES AVANTAGES

- 1) Toujours le conseil « en amont »
- 2) Avec, en plus, par la contresignature de l' Avocat, l' engagement responsable d' un professionnel du Droit dûment contrôlé et assuré sur le plan RCP
- 3) Toujours une date certaine incontestable sur la base de laquelle on peut revendiquer une antériorité
- 4) Et, surtout, à la différence de KHP, la préservation du secret du Savoir-Faire

CONCLUSION QUANT AUX AVANTAGES SPECIFIQUES AU
SYSTÈME
«KHP ET SECRETS D' AFFAIRES »

Il est désormais possible de protéger n'importe quel Savoir-Faire quelle qu'en soit la nature : aussi bien produits, que concepts, méthodes, process de fabrication, formule chimique, recette et ce, quelle qu'en soit la forme d'expression et le support.

MAIS AUSSI, IL DEVIENT POSSIBLE DE VALORISER CE SAVOIR-FAIRE ET D'EN INSCRIRE LA VALEUR EN ACTIF IMMATERIEL DE L'ENTREPRISE

COMBIEN DE TEMPS POUR SE PROTEGER ?

Le délai moyen, tous aspects confondus
compréhension,
rédaction,
enregistrement
et conservation
Est de l'ordre de 8 à 15 jours.

ET LE COÛT ?

La tarification pratiquée :
taux horaire de

500 € HT par heure de travail accompli.

Ce qui représente environ 5 à 10 heures de travail par protection, soit 2.500 à 5.000 € outre les frais qui sont de l'ordre de 500 €

Pour la valorisation : entre 5 et 10 jours de travail sur la base de 1.000 € / jour plus un success fee

(Remarque célèbre de DEMOSTHENE)

Avant de passer la parole À Madame Sylvie
GAMET...

VOS QUESTIONS SONT LES BIENVENUES
ET VOUS AUREZ AUSSI LA POSSIBILITE
DE LES POSER LORS DU COCKTAIL...

Je passe la parole

À Madame Sylvie GAMET...



**EVALUATION FINANCIÈRE
DE LA PI & DES SAVOIR-FAIRE**

PAR SYLVIE GAMET
28/05/2015

28/05/2015
Sylvie GAMET

1



**QUAND LA CRÉATIVITÉ &
L'INTELLIGENCE
REPRÉSENTENT UNE RICHESSE...**



28/05/2015
Sylvie GAMET

2



**ACTIFS IMMATÉRIELS : BREVETS, MARQUES,
LOGICIELS, SITES WEB, BASES DE DONNÉES...
& SAVOIR-FAIRE (ASSIMILES TITRES)**

COMMENT LES ÉVALUER AU PLUS JUSTE?

28/05/2015
Sylvie GAMET

3

« MATÉRIALISATION » DES ACTIFS

Transformez autant que possible l'intangible en « tangible ».

Formalisez au plus tôt via des outils de protection :

- Protection des résultats R&D, production : **brevet, savoir-faire, secret de fabrication.**
- Protection des actions marketing et commerciales, de l'identité de la société : **marque, noms de domaines, dessins, modèles, bases de données, site web, droit d'auteur**
- Logiciels propres : **dépôt du code source, voire brevet**

MÉTHODES D'ÉVALUATION

3 APPROCHES MAJEURES :



28/05/2015
Sylvie GAMET

L'ACTIF EST IMPORTANT MAIS LE TERRAIN D'EXPLOITATION L'EST TOUT AUTANT



Actif

Graine, pousse, plant, avec son potentiel de croissance transformé, ou non

Terrain

Le sol, sa richesse, sa capacité à apporter les ressources dont a besoin l'actif pour se développer => l'entreprise, son marché

Facilitateurs

**Le jardinier, le tuteur, le grillage, le voile d'hivernage
=> protection contre les risques (actif & terrain), la stratégie**

28/05/2015

Sylvie GAMET

MÊME COMBAT POUR LA VALEUR D'UN TITRE DE PROPRIÉTÉ IMMOBILIERE



28/05/2015
Sylvie GAMET

7



EVALUATION :
COMMENT APPRÉHENDER L'ACTIF,
LE TERRAIN, LA PROTECTION
CONTRE LES RISQUES ?

28/05/2015
Sylvie GAMET



CRITÈRES D'ÉVALUATION 1/5

ACTIF IMMATÉRIEL

- ✓ **Nature**
- ✓ **Fonctionnalités proposées**
- ✓ **Qualités intrinsèques de l'actif**
- ✓ **Avantages, inconvénients / état de l'art**
- ✓ **Coûts R&D, ressources associées**

Comment « décrire » un savoir-faire, ou pire, un secret?

De quoi parle-t-on?



28/05/2015
Sylvie GAMET

6

CRITÈRES D'ÉVALUATION 2/5

PROTECTION

- ✓ **Droits de propriété (risques?)**
- ✓ **Validité du titre, risques liés à son exploitation**
- ✓ **Couverture géographique**
- ✓ **Risques liés aux parties prenantes (inventeurs, développeurs...): risques de dépendance**

Associez autant que possible votre savoir-faire à des droits de PI forts.



Quels sont les droits?

28/05/2015
Sylvie GAMET

CRITÈRES D'ÉVALUATION 3/5

MARCHE

- ✓ Concurrents directs et indirects
- ✓ Clés majeures de différenciation
- ✓ Business model
- ✓ Stratégie Marketing (prix, distribution, clients, communication)
- ✓ Zone de chalandise
- ✓ Part de marché



Le « meilleur » des produits, s'il n'est pas adapté au marché, n'a aucun potentiel.

Quelle exploitation commerciale?

28/05/2015
Sylvie GAMET

11

CRITÈRES D'ÉVALUATION 4/5

Revenus & marges

- CA passé et répartition
- Politique tarifaire, chaîne de la valeur
- Durée de vie estimée
- CA prévisionnel
- Pénétration du marché
- Courbe d'évolution des ventes
- Coûts associés (direct et indirect, variables, fixes...)

Scénarios & rentabilité?

Le « meilleur » des produits, s'il n'est pas rentable, n'a que peu de valeur.



28/05/2015
Sylvie GAMET

12

CRITÈRES D'ÉVALUATION 5/5

Risques : bonus, malus

**Contribution
et risques?**



- **CONTRIBUTION** de l'actif à la réalisation de la marge nette
- **Dévaluation** de l'actif dans le temps
- **Risques de litiges, contrefaçon, copie**
- **Risques liés aux dépendances**
- **Risques liés à l'exploitation et au marché**

28/05/2015
Sylvie GAMET

13

POINT DÉLICAT : LA CONTRIBUTION

La fameuse recette secrète du *Coca-Cola*

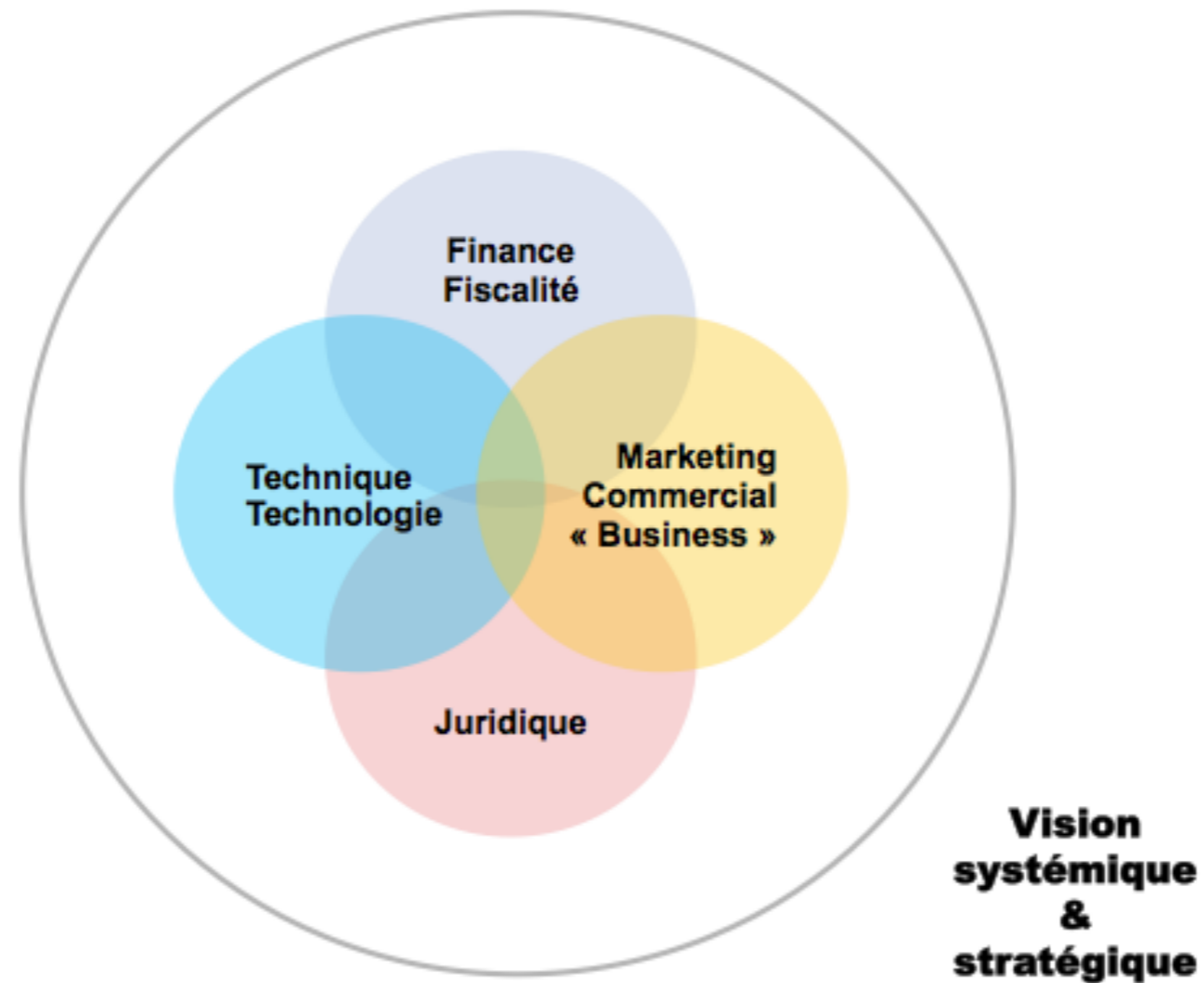


Est-ce elle qui fait TOUTE la différence?

28/05/2015
Sylvie GAMET

14

UNE APPROCHE TRANSDISCIPLINAIRE



28/05/2015
Sylvie GAMET

15

OK, MAIS À QUOI ÇA SERT ?

Un puissant levier stratégique :

**Apport en nature
au capital ***

**Levier de
financement**

Mieux diriger

Mieux investir

**Mieux négocier /
vendre, s'associer**

28/05/2015
Sylvie GAMET

16

VALORISER AU BILAN ? LES CONDITIONS

Seule voie en France : l'apport au capital via un **apport en nature**, ou **apport partiel d'actif**.

Ne s'opère qu'à certains moments clés de la vie d'une entreprise, sous certaines conditions.

Impacts :

- ❖ Surface financière affichée, crédibilité
- ❖ Répartition du pouvoir et des bénéfices
- ❖ Aides financières plus importantes
- ❖ Certains avantages fiscaux selon le régime (personne physique, personne morale) / plus-values

La valeur proposée NECESSITE l'approbation d'un Commissaire aux apports (2 à 3 mois de démarches)

28/05/2015

Sylvie GAMET

17

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Sylvie GAMET

Conseil en innovation & valorisation

Partenaire *IdF* de *Seekence*

06 59 79 06 69

sylvie.gamet@seekence.com

<http://sylvie-gamet.strikingly.com>

28/05/2015

Sylvie GAMET

18

KNOW-HOW PROTECTION
« KHP »
PROTECTION DU SAVOIR-FAIRE
ET
« SECRETS D' AFFAIRES »

A votre disposition pour les
questions / réponses

CONCLUSION

L' Innovation ET le Savoir-Faire ce sont :

- le moteur des Entreprise en temps normal et leur survie en temps de troubles économiques
- Il nécessite un système de protection pratiquement mondial et « a priori »
- Il est bien défendu avec « KHP » surtout dans la phase de valorisation/divulgation et avec « Secrets d' Affaires » sur un registre plus global dans le temps et l' espace
- Sa valorisation en haut de bilan change la donne en ce qui concerne la réelle valeur des Entreprises.

NOUS CONTACTER

Alain GEUS Avocat

- GSM : 00 33 6 14 87 20 33
- e-mail : alaingeus.avocat@wanadoo.fr
- KHP : www.knowhow-protection.com
- SECRETS D' AFFAIRES : www.secretdaffaires.com

Sylvie GAMET : Consultante en innovation et valorisation

- GSM : 06 59 79 06 69
- e-mail : sylvie.gamet@seekence.com

Débat & Questions - Réponses



Jeudi 28 Mai 2015 - Hôtel Kyriad Villepinte

Conclusions par le Président de l'Association Roissy Entreprises

Jean-Michel LIMOGES



GRAND-ROISSY.com
LE RÉSEAU DES RÉSEAUX



Jeudi 28 Mai 2015 - Hôtel Kyriad Villepinte

Cocktail Dînatoire & Échanges de cartes de visite



Jeudi 28 Mai 2015 - Hôtel Kyriad Villepinte